

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 9 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de Mernel, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves INIZAN, Maire de la commune.

Assistaient à la séance : MM INIZAN Jean-Yves, LOUEDEC Philippe, CORVOISIER Alain, PAVOINE Jérôme, GLO Sébastien, PIEL Pierrick, Mmes RIGAUD Florence et BRAUD Anne.

Excusés : Mme PERRUDIN Christiane, M COUDRAIS André, Mmes HERVOIR Corinne et LITWINSKI Maëlle.

Absents : M REBOUX Pierrick, Mme MOREL Sabine.

Secrétaire de Séance : M LOUEDEC Philippe.

Délibération 2019/22

Objet – **ETUDES D'AMÉNAGEMENT DU BOURG ET DE LA RUE ANNE DE BRETAGNE.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des échanges qu'il a eus avec le commerçant du centre-bourg au sujet des éventuelles répercussions des aménagements de la place de l'église sur son activité. Afin de prendre en compte ses remarques et de ne pas freiner pour autant l'ensemble des travaux à réaliser, Monsieur le Maire propose de finaliser l'étude en cours sur la base du projet présenté et de commander une étude complémentaire afin de voir si d'autres solutions d'aménagement peuvent être envisageables pour le centre-bourg.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire énoncée ci-dessus.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération 2019/23

Objet – **ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION ZC N°140.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé d'acquérir la partie nord et ouest de la parcelle cadastrée section ZC n°23 lors de la réunion du mois de septembre 2018. Il indique que cette acquisition n'a pas pu aboutir pour l'instant et que les vendeurs poursuivent les négociations, notamment sur le prix. Lors des dernières discussions, ceux-ci ont demandé un prix de 35 €/m² pour l'ensemble de la surface à acquérir nouvellement numérotée section ZC n°140 d'une superficie de 2 597 m². Les vendeurs demandent aussi la réalisation d'une clôture pleine sur les limites ouest et nord du terrain qu'ils conserveraient et la prise en charge de l'évacuation des eaux pluviales actuellement déversée sur la partie nord de la parcelle. Afin de finaliser cette acquisition, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le compromis ainsi que l'acte notarié se rapportant à cette acquisition.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée section ZC n°140 d'une superficie de 2 597 m² issue de la division de la parcelle cadastrée section ZC n° 23 au prix de 35€/m².

APPROUVE la prise en charge de l'évacuation des eaux pluviales de la cour de la maison située sur la parcelle vers le réseau communal d'eaux pluviales.

APPROUVE la réalisation d'une clôture à charge de la commune en limite nord et ouest de la parcelle cadastrée ZC n°139 (18 rue Anne de Bretagne) mais précise que cette clôture ne pourra être complètement pleine et ne pourra dépasser 1,20 m de hauteur afin de se conformer au règlement du Plan Local d'Urbanisme.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le compromis de vente et l'acte notarié nécessaire à cette acquisition.

Délibération 2019/24

Objet – EXTENSION D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – RUE SUR L'ÉTANG.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une pré-étude réalisée par le Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine pour une extension de l'éclairage public de la rue sur l'étang. Il indique que le coût de cette extension est estimé à 4 087,04 euros à charge de la commune et précise que ce montant pourrait être minoré en raison des travaux récemment réalisés sur ce réseau. Dans ce cadre, il présente une convention liée à la poursuite de cette étude et propose au Conseil Municipal de l'autoriser à la signer.

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la réalisation d'une étude sur l'extension de l'éclairage public de la rue sur l'étang.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention liée à la poursuite de cette étude.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer cette convention ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération 2019/25

Objet – MODERNISATION DE VOIRIE – PROPOSITION DE LA SADIV.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a rencontré récemment un agent de la SADIV pour discuter de l'assistance qu'ils sont en mesure d'apporter aux communes de moins de 2 000 habitants pour tout projet d'aménagement. Cette proposition paraît attractive et Monsieur le Maire indique qu'il souhaite essayer les services de la SADIV sur un premier dossier en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage. Il suggère donc au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter l'aide de la SADIV pour le programme de modernisation de voirie 2019.

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide de la SADIV en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage pour le programme de modernisation de voirie 2019.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération 2019/26

Objet – GESTION DES BOIS COMMUNAUX – ADHÉSION PEFC.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les bois communaux sont gérés selon une certification PEFC. Il précise que cette certification nécessite de renouveler l'adhésion à PEFC Ouest tous les cinq ans et propose au Conseil Municipal de poursuivre cette démarche.

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE approuve le renouvellement de l'adhésion à PEFC Ouest pour les cinq années à venir.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération 2019/27

Objet – VOTE DES TAUX 2019 DES TAXES LOCALES.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'impositions des taxes locales appliqués en 2018. Il propose de conserver ces taux pour l'année 2019 comme cela est précisé dans le tableau ci-dessous :

Taxes	Taux 2018	Taux proposés pour 2019	Bases Prévisionnelles (€)	Produit 2019 attendu (€)
Habitation	18.16	18.16	982 400	178 404
Foncier bâti	17.36	17.36	640 700	111 226
Foncier non bâti	48.62	48.62	60 600	29 464
Total				319 094

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les taux d'imposition des taxes locales 2019 proposés ci-dessus.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

Objet – BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018.

Le quorum n'étant pas réuni à ce moment de la réunion, Monsieur le Maire propose de reporter l'approbation du Compte Administratif à la prochaine réunion.

Délibération 2019/28

Objet – BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2018.

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2018 établi par le Comptable du Trésor de PIPRIAC. Le résultat de clôture 2018 s'élève à 239 731,43 € d'excédent de fonctionnement et 907 587,17 € d'excédent d'investissement et coïncide avec le résultat du compte administratif 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2018.

DONNE décharge au Comptable du Trésor pour sa gestion durant l'exercice 2018.

Délibération 2019/29

Objet – BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les résultats de l'exercice budgétaire 2018 pour le budget principal de la commune :

FONCTIONNEMENT

		Dépenses	Recettes
Budget 2018	<i>Prévu</i>	739 424,00 €	739 424,00 €
	<i>Réalisé</i>	556 243,78 €	795 975,21 €
Solde d'exécution			239 731,43 €
Résultat reporté N-1			0,00 €
Solde cumulé			239 731,43 €

INVESTISSEMENT

		Dépenses	Recettes
Budget 2018	<i>Prévu</i>	1 324 150,00 €	1 611 275,61 €
	<i>Réalisé</i>	142 601,45 €	149 161,35 €
Solde d'exécution			6 559,90 €
Excédent reporté N-1			901 027,27 €
Solde cumulé			907 587,17 €

L'excédent de la section de fonctionnement s'élève à 239 731,43 euros et l'excédent de la section d'investissement à 907 587,17 euros pour l'exercice 2018.

Monsieur le Maire propose de reporter l'excédent de la section de fonctionnement du compte administratif 2018 au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget primitif 2019 pour un montant de 239 731,43 euros ainsi que l'excédent de la section d'investissement au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » du budget primitif 2019 pour un montant de 907 587,17 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'affectation des résultats proposée par Monsieur le Maire.

Délibération 2019/30**Objet – BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019.**

Monsieur le Maire présente le budget principal de la commune pour l'année 2019 et propose de le voter avec une section d'investissement en suréquilibre pour les montants globaux suivants :

Section d'exploitation :

Dépenses : 739 932,00 euros
Recettes : 739 932,00 euros

Section d'investissement :

Dépenses : 1 170 900,00 euros
Recettes : 1 510 060,52 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif du budget principal de la commune proposé par Monsieur le Maire pour l'exercice 2019.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Délibération 2019/31

Objet – SUBVENTION À LA CAISSE DES ÉCOLES.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget de la Caisse des Ecoles est déficitaire chaque année et qu'il est nécessaire de verser une subvention communale pour assurer son équilibre financier. Pour l'exercice 2019, le montant de cette subvention a été établi à 25 899,78 euros et inscrit au budget de la Caisse des Ecoles. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer cette subvention et de l'autoriser à la verser.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ATTRIBUE à la Caisse des Ecoles une subvention d'un montant de 25 899,78 euros tel que cela a été inscrit au budget principal de la commune.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibération 2019/32

Objet – PARTICIPATION AUX SORTIES SCOLAIRES DES ENFANTS MERNELLOIS SCOLARISÉS EN DEHORS DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune verse habituellement aux familles qui en font la demande une participation pour les sorties scolaires des enfants mernellois scolarisés hors de l'école Albert Poulain, de la maternelle au collège.

Il propose de maintenir le montant de cette participation à 30 euros par enfant pour les séjours se déroulant durant l'année scolaire 2019-2020. Monsieur le Maire précise que cette participation ne pourra être versée qu'une fois par enfant au cours d'une même année scolaire et que les crédits afférents au versement de ces participations sont inscrits au budget pour l'année 2019 et seront inscrits au budget 2020 pour la fin de l'année scolaire 2018-2019.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer une participation annuelle de 30 euros pour les sorties scolaires comportant au minimum une nuitée des enfants mernellois scolarisés hors de l'école Albert Poulain de la maternelle au collège. Cette participation sera versée selon les conditions définies ci-dessus.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Séance levée à 22h45